

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

12/22

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIE ,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

Objet : Adoption du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes
membres du SMIRTOM de BEAUGENCY

Le Comité Syndical a fixé la contribution de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN à la somme de 237 747 € pour l'exercice 2012.

	Bases 2012	Taux Proposés pour 2012	Produits attendus	Rappel du taux 2011
ARDON	1 027 229,00 €	12%	123 267,48 €	11.43%
LIGNY LE RIBAUT	953 996,00 €	12%	114 479,52 €	11.43%

Il est donc demandé à l'assemblée de voter les taux ci-dessus proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les taux 2012 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), comme
suit :

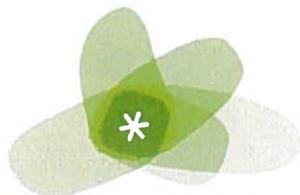
- ARDON : 12 %
- LIGNY LE RIBAUT : 12 %

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services fiscaux par l'intermédiaire des Services préfectoraux.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13 Avril 2012





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

12/23

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

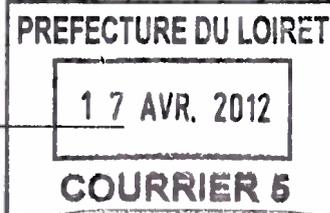
Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT



Objet : **Décision modificative n°1 du budget principal**

Il s'agit par cette délibération d'opérer à la marge quelques ajustements au vote du BP 2012.

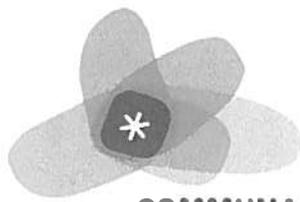
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux écritures modificatives jointes à la présente délibération

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 17 Avril 2012



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

12/24

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

Objet : Vote du taux de la CFE pour 2012

Depuis 2011, un E.P.C.I. à F.P.U. peut voter ses taux pour obtenir le produit nécessaire à l'équilibre de son budget de la façon suivante :

- maintenir son taux de C.F.E
- augmenter son taux C.F.E voté en 2011 (dans le respect des règles de lien)
- envisager éventuellement un produit de T.H. et T.F. supplémentaire par rapport au seul produit T.H. et T.F. transféré

Fort de ces précisions, il est proposé à l'assemblée de voter pour 2012 le taux CFE sur les bases de celui de 2011 à savoir : 22,90%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2012 à 22,90 %

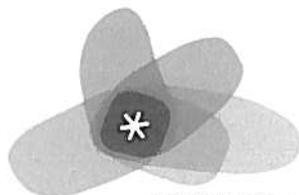
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 13 Avril 2012





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

12/25

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

Objet : Autorisée donnée à Monsieur le Président de signer un avenant n°1 à la convention de partenariat financier avec l'association Halte Garderie Les P'tits Loups

Il convient par cette délibération de verser un complément de subvention à l'Association Halte Garderie Parentale les Petits Loups pour la fonction ménage. En effet, cette somme a été omise lors du versement de la subvention annuelle votée lors de la séance communautaire du 15 février dernier. Il est précisé que nous versons cette somme depuis deux ans à l'association afin qu'elle prenne en charge en lieu et place de la CCFSA le ménage du local mis à disposition de l'association.

Le montant de l'aide est de 7000 € annuels.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme à l'association qui est déjà inscrite au compte 6574 du chapitre 522 du budget primitif 2012.

Tel est donc l'objet de la présente délibération.

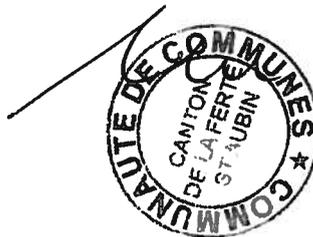
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

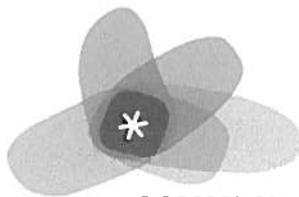
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier avec l'association Halte Garderie Les P'tits Loups

DECIDE de verser la somme de 7000 € annuels à l'association Halte Garderie Les P'tits Loups pour la fonction ménage

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13 Avril 2012





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

PREFECTURE DU LOIRET

13 AVR. 2012

COURRIER 2

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

12/26

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

**Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de vidange et de curage des installations
d'assainissement non collectif inscrit dans le groupement de commandes des Communautés du
Canton de LA FERTE ST AUBIN, VAL SOL et VAL D'ARDOUX**

Il est proposé à l'assemblée de compléter les prestations pouvant être proposées en rajoutant au
bordereau des prix du marché susvisé l'hypothèse d'un débouchage d'urgence des canalisations lors
d'une intervention de vidange et curage de l'installation d'assainissement non collectif.

Le forfait proposé par ¼ d'heure entamé est de 39,26 € HT soit avec une TVA de 7% : 42 € TTC et
avec une TVA de 19,6% : 46,95 € TTC.

Tel est donc l'objet de la présente délibération qui a été adopté par la Commission d'Appel d'offres du
groupement le 20 mars dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux
susvisé

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire

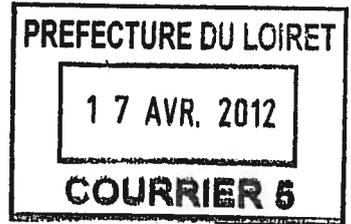
Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 13 Avril 2012





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

12/27

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

Objet : Modification du règlement intérieur des marchés publics

La réforme opérée en 2011 a modifié diverses dispositions du code des marchés publics par l'application des décrets n°2011-1000 du 25 août 2011, n°20111853 du 9 décembre 2011 et décret n°2011-2027 du 29 décembre 2011.

Les principales modifications sont :

- *Présentation de variante(s) sans offre de base*
- *Reconduction tacite des marchés*
- *Contrats de performance*
- *Critère "performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture"*
- *Augmentation du seuil de 4.000 € à 15.000 € HT*
- *Nouveaux seuils européens des MP : 200 000€ HT pour les marchés de fournitures et de services des CT et 5 000 000€ HT pour les marchés de travaux des CT*
- *Négociation (en MAPA) : doit être prévu dans le RC*

- *Lettres de rejet : Le délai de stand-still (entre l'envoi des lettres de rejet et la signature du marché) pour les procédures formalisées est de minimum 16 jours si la décision est notifiée par voie matérialisée (11 j en dématérialisée, fax considéré comme bon).*
- *Information des candidats non retenus / motivation du rejet d'une offre : au premier stade (art 80), privilégiez notamment le détail des points obtenus par l'entreprise écartée sur chacun des critères / sous-critères*
- *Offre anormalement basse*
- *Faculté d'écarter les entreprises qui n'ont pas donné satisfaction*
- *Utilisation des références / moyens comme critère de jugement des offres en MAPA*

Fort de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'assemblée de modifier notre règlement interne joint en annexe.

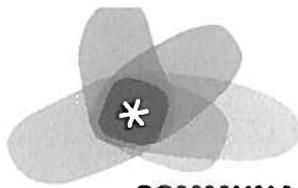
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la modification du règlement intérieur des marchés publics, joint en annexe.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

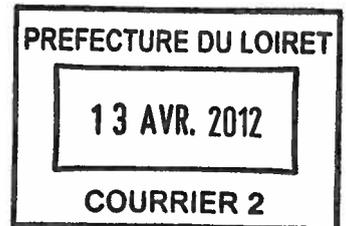


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 17 Avril 2012



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 11 avril 2012

12/2 8

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à verser une indemnité aux stagiaires de l'enseignement supérieur oeuvrant au sein des services communautaires plus de deux mois

La Communauté de Communes est souvent sollicité par des étudiants de l'enseignement supérieur, qui se doivent, dans leur cursus, d'effectuer un stage obligatoire de plusieurs mois pour valider leur diplôme.

Souhaitant s'associer à cette démarche de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la Communauté de Communes se propose, selon la réglementation en vigueur, d'accompagner 1 jeune par an au sein de ses services.

En effet de par l'adoption du décret n° 2006 -1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n°2006-396 relative à égalité des chances, et vu le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial et sa circulaire d'application du 4 novembre 2009, il s'avère désormais possible de verser une gratification pour les stages excédant une durée supérieure à 2 mois.

Appuyé par l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, cette gratification n'est pas considérée comme une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 12,5% du plafond de la sécurité sociale. Elle

entraîne à ce titre une franchise de cotisation et de contributions sociales de la part de l'organisme d'accueil comme de la part du stagiaire.

C'est sur ces bases qu'il est proposé à l'assemblée d'adopter les principes suivants :

Article premier.- La Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN accueille en stage des élèves ou des étudiants effectuant un stage obligatoire pour leur cursus scolaire ou universitaire dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement.

Art. 2.- Les étudiants effectuant dans les services de l'établissement un stage, tel que prévu à l'article premier, d'une durée supérieure à deux mois percevront une gratification.

Art. 3.- L'indemnisation prévue à l'article 2 est versée mensuellement.

Art. 4.- Le montant mensuel de l'indemnisation prévue à l'article 2 est fixé à 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du Code de la Sécurité Sociale (soit 436,05 € en 2012).

Art 5.- Les stagiaires visés à l'article 1 peuvent avoir accès au restaurant scolaire de la ville. Ils bénéficieront en plus du remboursement des frais occasionnés à l'issue de leur stage (hors déplacement domicile/ collectivité).

Art. 6.- La présente délibération s'applique aux stages débutant après le 15 avril 2012

Tel est donc l'objet de la présente délibération.

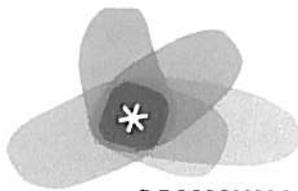
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE D'INSTITUER une rémunération aux stagiaires de l'enseignement supérieur oeuvrant au sein des services communautaires plus de deux mois selon les modalités décrites ci-dessus.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13 mai 2012

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 11 avril 2012

12/29

Date d'affichage : 13 avril 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 11 avril 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mars 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER,
M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme
Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent
MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND,
M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT

Objet : Adoption du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes
membres du SMICTOM de LAMOTTE/SALBRIS

Le Comité Syndical a fixé la contribution de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN à la somme de 1 130 561,82 € pour l'exercice 2012.

	Bases 2012	Taux Proposés pour 2012	Produits attendus	Rappel du taux 2011
LA FERTE ST AUBIN	5 263 062,00 €	13,80%	726 302,55 €	13,80%
MARCILLY EN VILLETTE	1 398 958,00 €	13,80%	193 056,21 €	13,80%
MENESTREAU EN VILLETTE	1 030 626,00 €	13,80%	142 226,38 €	13,80%
SENNELY	499 831,00 €	13,80%	68 976,68 €	13,80%

Il est donc demandé à l'assemblée de voter les taux ci-dessus proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les taux 2012 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), comme suit :

- LA FERTE SAINT-AUBIN : 13,80 %
- MARCILLY-EN-VILLETTE : 13,80 %
- MENESTREAU-EN-VILLETTE : 13,80 %
- SENNELY : 13,80 %

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services fiscaux par l'intermédiaire des Services préfectoraux.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13 Août 2012

